Comptes de titres financiers inactifs au 31/12/2023

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence – dite «Loi Eckert» - est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

Pour en savoir plus, consultez la publication <u>Information Loi Eckert – Epargne bancaire</u>

Le nombre de comptes de titres financiers inactifs ouverts dans les livres de Crédit Agricole Titres au 31 décembre 2023 est de : 19

Le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes est de : 217 813 €

Le nombre de comptes dont les avoirs ont été déposés en 2023 à la Caisse des Dépôts et Consignation est de : 0

Le montant total des avoirs déposés en 2023 à la Caisse des Dépôts et Consignation est de 0,00 €.